



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
D'ILLE & VILAINE**

Association loi 1901
Siège social : Centre Alain Savary
187 rue de Châtillon
35200 RENNES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS D'ILLE & VILAINE

Association loi 1901
Siège social : Centre Alain Savary
187 rue de Châtillon
35200 RENNES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4. Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 26 mars 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2017			31.12.2016	PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	8 158	8 157	0	0	Fonds associatif	98 882	121 834
Terrains					Résultat de l'exercice	-22 298	-22 952
Constructions					Subventions d'équipement nettes	4 841	609
Matériels d'activités	8 519	6 089	2 429	1 592	TOTAL FONDS PROPRES	81 425	99 491
Autres immobilisations corporelles	40 531	34 134	6 397	8 168	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts Francas					Provisions pour charges	30 009	56 688
Autres prêts et titres immobilisés	60		60	60	Fonds dédiés sur subventions	10 850	41 899
Dépôts et cautionnements					TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	40 859	98 587
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	57 267	48 381	8 886	9 820			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	59 802	11 415	48 387	57 431	Avances et acomptes reçus		
Subventions à recevoir	60 647		60 647	12 783	Fournisseurs	24 507	27 974
Comptes courants Francas					Dettes fiscales et sociales	32 930	36 230
Autres créances	31 898		31 898	38 082	Comptes courants Francas	26 568	24 984
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes	6 395	5 469
Disponibilités	61 662		61 662	172 799	Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance	1 205		1 205	1 819	TOTAL DETTES	90 400	94 656
TOTAL ACTIF CIRCULANT	215 213	11 415	203 798	282 914	TOTAL GENERAL	212 684	292 734
TOTAL GENERAL	272 480	59 796	212 684	292 734			

COMPTE DE RESULTAT	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	322 067	357 877
Subventions d'exploitation	320 825	343 377
Produits divers	20 132	19 042
Reprise sur provisions	42 336	7 567
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	41 899	43 557
Quote-part subvention invest. virée au résultat	1 665	926
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	748 923	772 346
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	217 646	236 178
Impôts et taxes	6 910	7 662
Salaires	380 772	367 510
Charges sociales	117 668	112 322
Autres charges de gestion courante	17 890	5 083
Dotations aux amortissements	3 867	5 048
Dotations aux provisions	14 144	20 892
Engagements à réaliser sur ressources affectées	10 850	41 899
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	769 748	796 594
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-20 824	-24 248
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur provisions		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER (II)		
RESULTAT COURANT (I + II)	-20 824	-24 248
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	1 604	4 067
sur opérations en capital	100	
Reprise sur provisions		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 704	4 067
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	3 177	2 770
sur opération en capital		
Dotations aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 177	2 770
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 473	1 296
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-22 298	-22 952

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui dégage déficit de 22 298 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale des Francas d'Ille et Vilaine associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants et des jeunes (tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Fin DSP Centre de loisirs d'Orgères le 31 août 2017

- Arrêt contrat Coordination centre gérés suite au départ de la coordinatrice et non remplacé.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	8 157,50			8 157,50
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	7 139,74	1 378,90		8 518,64
Agencements & aménagements divers	16 724,91	1 289,20		18 014,11
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau	22 251,45	265,78		22 517,23
Immobilisations en cours				
Total	54 273,60	2 933,88		57 207,48

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :

- Matériel éducatif :	Sadel :	64.09 €
	Décathlon :	345.12 €
	Boulangier	787.00 €
	IKEA	60.69 €
	CALLICEPHALE	122.00 €
-Matériel informatique :	PIXIS :	632.10 €
	PIXIS :	657.10 €
- Mobilier :	Cora :	99.98 €
	ikea :	99.00 €
	Castorama :	66.80€
		2933.88 €

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	8 157,49			8 157,49
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	5 547,40	542,07		6 089,47
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	14 610,54	1 041,98		15 652,52
Mobilier de bureau	20%	16 198,09	2 283,27		18 481,36
	Total	44 513,52	3 867,32		48 380,84

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Indiquer succinctement la nature des avances et acomptes versés

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	45 194		45 194
Usagers douteux	14 608	14 608	0
Usagers non encore facturés			
Total	59 802	14 608	45 194

6. Subventions à recevoir

Subventions communes – complément Conseil départemental	3818.00
Subvention Espace jeunes ORGERES	4220.36
Subvention Espace jeunes ORGERES	12 661.00
Subvention Orgères	7951.00
Subvention Droits de l'enfant	300.00
Subvention investissement	1633.24
Subvention Ville de Rennes – Périscolaires	29 190.00
Subvention Claves	873.00
	60 646.84

7. Comptes courants Francas

Néant

8. Autres créances

CPAM	243.80
CAF Bons Vacances	121.41
Prestations CAF	15 394.05
Frais animateurs	1431.62
Produits à recevoir (ASP - uniformation – chorum)	14 706.77
	31 897.65

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

Crédit Coopératif	61 661.57
-------------------	------------------

11. Charges constatées d'avance

PIXIS	448.00
CNEA	377.58
Projet Montagne Montgermont 2018	379.41
	1204.99

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
MAIRIE/MGT	2 122,80	33,33			
MAIRIE/ BRETEIL	1 767,00	33,33			
MAIRIE/ BRETEIL	1 735,56	33,33			
CAF/BRETEIL	1 583.38	20	0		
CAF/BRETEIL	741.72	20	0		
CAF/BRETEIL	726.40	20	0		
CAF/BRETEIL	153.60	20	0		
MAIRIE MGT 2012	1 227.34	33.33	0		0
MAIRIE MGT 2012	4 415.63	33.33	0		0
ORGERES MAIRIE 2012	4 000.00	33.33	0		0
CAF/ORGERES 2012	2 077.85	20	273.24	273.24	0
CAF/MGT CLUB JEUNES	496.07	20	65.25	65.25	0
CAF/MGT 2012	2 056.82	20	270.49	270.49	0
MAIRIE/ BRETEIL	2557.64	33.33	2557.64	805.75	1751.89
MAIRIE/ BRETEIL	986.81	33.33	986.81	33.34	953.47
CAF/BRETEIL	1705.27	20	1705.27	156.98	1548.29
CAF/BRETEIL	646.43	20	646.43	59.51	586.92
	29 000.32		6505.13	1664.56	4840.57

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	56 688,01		26 679,00	30 009,01
Provisions pour charges	56 688,01		26 679,00	30 009,01
Immobilisations financières				
Usagers	12 927,36	6 493,35	8 005,59	11 415,12
Comptes courants Francas				
Dépréciations	12 927,36	6 493,35	8 005,59	11 415,12
Total	69 615,37	6 493,35	34 684,59	41 424,13
Dotations / reprises d'exploitation		6 493,35	34 684,59	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		6 493,35	34 684,59	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

Activités	Début	Dotations	Reprises	Fin
ATELIERS PERISCOLAIRES	11 430,00	8 850,00	11 430,00	8 850,00
MAIRIE ORGERES	25 969,00		25 969,00	
ACCOMPAGNEMENT ST ARMEL		2 000,00		2 000,00
MILDECA	1 000,00		1 000,00	
PROJET SANTE FRANCAS	3 500,00		3 500,00	
Total	41 899,00	10 850,00	41 899,00	10 850,00

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	17394.61
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>7 112.05</u>
	24 506.66

8. Dettes fiscales et sociales

Salaires	373.79
Congés payés dus salariés	9087.95
URSSAF	7485.00
Mutuelle	983.36
MEDERIC	2721.09
CHORUM	1811.66
UNIFORMATION	5901.59
CH PATRONALES CONGES PAYES	4543.96
Taxe sur salaires	22.00
	32 930.40

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500000	Fédération Nationale	8941.93
4500600	Francas de Bretagne	17 626.46
	Total	26 568.39

10. Autres dettes

Rbst frais animateurs	206.68
Charges à payer : frais formation	509.87
Régul Parthenay CAF	3867.00
Rbst erreur virt reçu pour UR	<u>1811.00</u>
	6394.55

11. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Alsh gérés par l'AD	14 411	16 626
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	14 411	16 626
Réalisé par les organisations affiliées	41 210	42 059
Total	41 210	42 059

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations familles et autres	253 952.02	310 398.68
Location de matériel	500.00	450.00
Remboursement divers	46 992.04	37 080.59
Participation accompagnement	14 575.00	3 750.00
Produits annexes assurances	6048.12	6 197.62
Total Prestations	322 067.18	357 876.89

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères	7 107.00	7 107.00
Conseil Régional	0	0
Conseil Général	7 606.17	8 973.54
Communes	299 414.50	320 123.82
Aides à l'emploi (CNASEA.)	3 597.40	2372.24
Autres subventions	3 100.00	4 800.00
Total	320 825.07	343 376.60

3. Produits exceptionnels

Produits sur exercice antérieur (Régularisation CAF)	1 603.78
Produit cession d'éléments d'actifs	100.00
	1 703.78

4. Charges exceptionnelles

Régularisation bons vacances et CAF	2 063.11
Divers (factures 2016)	<u>1113.78</u>
	3 176.89

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	38	11.06	37	11.13
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
Total	39	12.06	38	12.13

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	83	1 534	102	1718

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Faute d'éléments fiables au 31/12/2017, le bénévolat n'a pas pu être valorisé.

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Centre de Loisirs de Breteil	180 m2
Centre de Loisirs de St Pern	150 m2
Centre de Loisirs de Montgermont	200 m2
Espace Jeunes de Montgermont	150 m2
Centre de Loisirs de Parthenay	120 m2
Centre de Loisirs d'Orgères	337 m2
Salles de Réunion du Centre Alain Savary	120 m2
Centre de Loisirs de Clayes	207 m2
TOTAL	1 464 m2

5. Engagements hors bilan

Néant

6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à 38 343.12 €.

Dont produits de la formation habilitée 6 207.60 € (mutualisation des moyens humains)

Dont produits de la formation professionnelle 16 826.52 € (mutualisation des moyens humains)

Dont autres produits facturés à l'UR 15 309.00 €